

Prévention des risques

La ville de Mehun-sur-Yèvre est confrontée, comme de nombreuses villes en France, à des risques majeurs.

Plan Communal de Sauvegarde

En 2008, après avoir été testé son Plan Communal de Sauvegarde, grandeur nature, avec la population en novembre 2007, celui-ci a été arrêté définitivement par monsieur le Maire, le plaçant de fait comme l'un d'un premier du département du Cher.

Le maire est garant de la sécurité publique sur le territoire de sa commune.

En cas de risque majeur (tempête, inondation...), il est responsable de la sauvegarde de la population : alerte ; protection et soutien de la population au regard des risques connus (il peut être nécessaire de reloger, de ravitailler les habitants en eau, en nourriture, d'interdire l'accès à certaines routes, etc.) ; information préventive.

Afin d'organiser et de préparer les services communaux à agir en situation de crise, un plan communal de sauvegarde est établi.

Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

En cas d'événement majeur : inondation, feu dans un bâtiment industriel, intoxication alimentaire dans les restaurants scolaires... la ville saura comment réagir, de la diffusion de l'alerte à la fin de la crise.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un diagnostic des risques et vulnérabilités locales.

Il décrit également les moyens permettant d'assurer la protection de la population dans laquelle les services municipaux sont fortement impliqués par le biais du Plan Communal de Sauvegarde.

Il a pour objectif de :

- Présenter un recensement des risques auxquels la population mehunoise est exposée,
- Exposer les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde prises par la Ville de Mehun-sur-Yèvre,
- Rappeler les comportements à adopter en cas d'alerte.

[Document d'information sur les risques majeurs](#) (.pdf - 3.06 Mo)

Etat des Risques naturels et technologiques

Obligation est faite aux vendeurs et bailleurs de biens immobiliers depuis la loi du 30 juillet 2003 d'informer les acquéreurs et les locataires de biens immobiliers des risques auxquels celui-ci est soumis et les sinistres qu'il a subi.

[Document sur les risques naturels](#) (.pdf - 42.99 Ko)

Le Plan de Prévention des Risques Inondations de l'Yèvre

Les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation (PPRNPI) mis en place par l'Etat permet de :

- Définir les périmètres concernés par les risques de crues,
- Réglementer l'usage des sols et les modalités de constructions.

Il s'impose à tous :

- particuliers,
- entreprises,
- collectivités,
- ainsi qu'à l'Etat, notamment lors de la délivrance du permis de construire.

La Commune de Mehun-sur Yèvre-est concernée par le PPRI Yèvre Aval, ce qui implique des restrictions à la constructibilité de certaines parcelles mais également impose des aménagements des habitations situées dans certaines zones et notamment :

- Renforcer l'arrimage des cuves et bouteilles d'hydrocarbures
- Mettre hors d'eau le tableau électrique
- Créer un réseau électrique séparatif pour les pièces inondables
- Mettre hors d'eau les installations de chauffage

[Plan de Prévention des Risques d'Inondation](#) (.pdf - 20.08 Mo)

Attaque terroriste

Comment réagir en cas d'attaque terroriste : <https://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

Cambriolages

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes : <https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/A-votre-domicile/Contre-les-cambriolages-ayez-les-bons-reflexes>